

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT

COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

PROCES VERBAL

Date de la convocation :

Le 26 aout 2026

Date et lieu du comité syndical :

Le 1^{er} septembre 2026, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 12h15 à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Monsieur ARDHUIN Philippe.

Présents :

Monsieur PIETRI Mathieu, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Madame VALOIS Dominique, déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE,
Monsieur CASTAGNETTI Jean-Michel, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE,
Monsieur TROTIER Roger-Louis, délégué du Conseil Municipal de CABRIES,
Monsieur CAVATORTO Pierre, délégué du Conseil Municipal de CABRIES,
Madame LEMEUT Corinne, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Monsieur TANTI Christian, délégué du Conseil Municipal de CABRIES,
Madame CHELU Alexandra, déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,
Monsieur SIMIONE Julien, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR,

Pouvoir:

Madame VENTRON Amapola, déléguée du Conseil Municipal de CABRIES, a donné pouvoir à Monsieur TANTI Christian

Absent excusé :

Monsieur PIERRACCINI Stephan, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame Dominique VALOIS, est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical et accepte cette fonction.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Affaires générales :

- Autorisation de signature d'un avenant à la Convention Territoriale Globale du Grand Vallat (CTG) 2022-2026
- Approbation du rapport d'activité du SIGV- Année 2025
- Approbation l'organigramme réactualisé du SIGV
- Création d'un poste adjoint administratif territorial de catégorie C

Finances :

- Demande de subvention pour l'installation de caméras aux abords des collèges ou bâtiments recevant des enfants sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2027
- Demande de subvention pour l'amélioration du maillage des caméras sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2027
- Décision Modificative n°1- Exercice 2026

26.03.20 Approbation du procès-verbal du comité syndical 27 avril 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

26.03.21 Autorisation de signature d'un avenant à la Convention Territoriale Globale du Grand Vallat (CTG) 2022-2026

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) est co-signataire d'une Convention Territoriale Globale de Service aux Familles (CTG), avec Bouc Bel air, Cabriès et Simiane-Collongue et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (CAF13) depuis 2022.

Cette convention permet au SIGV et aux communes membres de travailler conjointement sur les domaines de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap en partenariat avec à la CAF13.

Compte tenu de la date des prochaines élections municipales fixée en mars 2026 les co-signataires ont sollicité auprès de la CAF13 un avenant pour prolonger la convention sur une année supplémentaire. Cet avenant permettra de pouvoir rédiger et entériner la nouvelle convention qui doit définir le nouveau plan d'actions, en lien avec le diagnostic du territoire en cours, suite aux élections de mars 2026.

La CAF13 ayant répondu favorablement à cette demande, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat :

- D'approuver le principe de l'avenant à la convention CTG du Grand Vallat avec CAF13,
- De donner l'autorisation de signer ledit avenant, à Monsieur le Président, pour une période supplémentaire d'une année à compter du 1^{er} janvier 2027.

Il est rappelé en séance que ce délai supplémentaire sera utile à la rédaction de la nouvelle CTG.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

26.03.22 Approbation du rapport d'activité du SIGV - Année 2025

Le Président rappelle que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIGV adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les maires de chaque commune au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le comité prend acte à l'unanimité du rapport d'activité 2025 du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat.

Monsieur le Président précise que l'activité décrite dans le bilan devra faire l'objet d'une étude attentive pour la poursuite des actions en 2027 de telle sorte que le budget soit contraint le plus possible compte tenu du contexte métropolitain. Il est précisé que les investissements en lien avec le CSUI doivent rester centraux avec une logique de maillage à l'échelle intercommunale. Monsieur le Président, rappelle l'importance du CSUI dans la résolution d'enquête des forces de sécurité et précise qu'il est à noter une diminution en 2026 du nombre de réquisitions. Les élus du comité représentants des communes membres comme monsieur Mathieu Pietri et monsieur Roger-Louis Trotier confirment l'intérêt et l'efficacité du dispositif.

26.03.23 Approbation l'organigramme réactualisé du SIGV

Monsieur le président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment l'article L253-5,
Vu la délibération N°24.04.24 en date du 24 octobre 2024 portant sur l'approbation de l'organigramme du SIGV,
Vu l'élection des nouveaux membres du SIGV et l'évolution des effectifs au sein du SIGV,

Il est proposé d'approuver l'organigramme réactualisé annexé à la présente délibération,
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

26.03.24 Création d'un poste adjoint administratif territorial de catégorie C

Monsieur le président expose,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre d'une réorganisation interne à venir, il convient de renforcer le service administratif du SIGV,

Il est ainsi proposé au comité syndical de créer, à compter du 15 septembre 2026, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C et aux grades d'Adjoint Administratif, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 37H30.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire. Cependant dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel, conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8, 2. Il appartient alors à la délibération de préciser le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

Il est précisé que ce poste doit être créé en cas de retour, suite à l'avis du conseil médical le 19 septembre 2026, d'un agent placé en disponibilité d'office pour raison de santé. Le poste sur lequel il avait été recruté étant occupé par un autre agent en contrat depuis plus d'un an.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

26.03.25 Demande de subvention pour l'installation de caméras aux abords des collèges ou bâtiments recevant des enfants sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2027

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif d'aide du département aux équipements de la sécurité publique,

Compte tenu du fait qu'il est possible de déposer au maximum 3 dossiers et qu'il convient de déposer un dossier en fonction des lieux d'implantation de caméras,

Considérant qu'il a été acté par les élus et les forces de l'ordre l'acquisition et l'installation d'un certain nombre de caméras pour améliorer le maillage du système vidéo en lien en partie avec le déploiement de la fibre noire sur le territoire intercommunal.

Il est prévu pour 2027 :

- l'installation de caméras aux abords des écoles, centre aéré et crèche (6 sites concernés détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération).

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 80% d'un montant de 34 200 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	80 % Maxi	27 360.00 € HT
Financement SIGV	20 % Mini	6 840.00 € HT
TOTAL	100 %	34 200.00 € HT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

26.03.26 Demande de subvention pour l'amélioration du maillage des caméras sur l'ensemble du territoire du SIGV auprès du conseil départemental des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux équipements de sécurité publique- Année 2027

Monsieur le président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif d'aide du département aux équipements de la sécurité publique,

Compte tenu du fait qu'il est possible de déposer au maximum 3 dossiers et qu'il convient de déposer un dossier en fonction des lieux d'implantation de caméras

Considérant qu'il a été acté par les élus et les forces de l'ordre l'acquisition et l'installation d'un certain nombre de caméras pour améliorer le maillage du système vidéo en lien en partie avec le déploiement de la fibre noire sur le territoire intercommunal.

Il est prévu pour l'année 2027 :

- d'équiper de nouveaux sites qui ne sont pas encore couverts par la vidéoprotection afin d'améliorer le taux de couverture des communes (17 sites concernés et détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération),

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de bénéficier d'une subvention au plus fort taux soit 60% d'un montant de 117 000 € HT.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Conseil Départemental 13	60 % Maxi	70 200.00 € HT
Financement SIGV	40 % Mini	46 800.00 € HT
TOTAL	100 %	117 000.00 € HT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

26.03.27 Décision Modificative n°1- Exercice 2026

Monsieur le Président expose,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°26.02.14 en date du 27 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026,

Vu les demandes de modifications du COPIL en date du 5 mai 2026,

Vu la nécessité de procéder à certains ajustements de crédits principalement en lien avec l'avancement des projets informatiques et des désordres sur les systèmes de climatisation du bâtiment et du Data au siège du SIGV,

Considérant que les décisions modificatives (DM) viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés,

Considérant que les DM répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le Préfet à la chambre régionale des comptes,

Considérant le besoin d'effectuer les ajustements de crédits de dépenses et recettes entre les différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2026 du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical la décision modificative N°1 ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitres	Libellés	Mouvements réels
011	Charges à caractère général	+ 6 000.00 €
65	Subvention fonctionnement	- 5 000, 00 €
012	CHARGES DU PERSONNEL	- 5 000, 00 €
	TOTAL DÉPENSES	- 4 000.00 €

RECETTES

chapitre	Libellés	Mouvements réels
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- 2 797.77 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- 1 202.23 €
	TOTAL RECETTES	- 4 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

chapitres	Libellés	Mouvements réels
20	Immobilisations incorporelles	- 108 829.90 €
21	Immobilisations corporelles	+ 107 987.79 €
	TOTAL DÉPENSES	- 842.11 €

RECETTES

chapitres	Libellés	Mouvements réels
10	FCTVA	- 842.11 €
	TOTAL RECETTES	- 842.11 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance



Le Président




